

Date de dépôt: 8 mai 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant la sécurité dans le quartier de la Servette

Rapport de M^{me} Sylvia Leuenberger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 16 avril 2007 pour discuter de la pétition 1617 concernant la sécurité dans le quartier de la Servette. Elle a auditionné les pétitionnaires le même jour. Le procès-verbal a été tenu par M. C. Vuilleumier.

Audition de M^{me} M. Rossi et M. A. Gravez, pétitionnaires :

M. Gravez déclare que cette pétition a été rédigée suite à une séance publique de la Ville de Genève, pendant laquelle la question de la sécurité à l'égard des dealers et des toxicomanes a été soulevée. Il précise que M. Tornare avait répondu que la Ville de Genève n'a pas de compétence en la matière. Il signale ensuite que les pétitionnaires font la différence entre la sécurité et le sentiment d'insécurité. Il déclare encore que la situation n'est plus tenable lorsque des enfants de 13 ans se font proposer de la drogue et la refusent, se faisant alors rudoyer. Il évoque également les personnes âgées forcées de rentrer chez elles par les sous-sols en raison des trafics qui se déroulent sur le pas de leur porte. Il se réfère également à une réponse du procureur général qui expliquait ne rien pouvoir faire de plus.

Aux différentes questions posées par les commissaires, M. Gravez répond par la négative concernant un dépôt de plainte auprès de la police, en mentionnant que ces personnes sont inquiètes des menaces qui leur seraient proférées si elles dénonçaient les dealers. Il remarque en l'occurrence que

M^{me} Rossi a été menacée de mort pour s'être adressée à la police. Il précise que la pétition vise également la petite délinquance et les déprédations en demandant au Grand Conseil sa position à l'égard de ces problèmes.

Les pétitionnaires répondent également que le trafic de drogue a augmenté depuis trois ans environ et que ces dealers ne sont pas connus. Ils sont régulièrement devant la Migros et le gérant n'intervient pas.

Ils n'ont pas eu de réunions de quartier et estiment qu'une mesure intéressante serait plus de présence policière à pied dans ces endroits. Ils ont constaté une hausse des allées et venues des agents de la ville pour mettre des amendes aux voitures, mais pas des gendarmes pour le problème des dealers. Pour eux le lien entre déprédations et drogués est évident.

Débat de la commission :

Les commissaires sont conscients du sentiment d'insécurité de ces citoyens et de l'augmentation de ces situations très désagréables (incivilité, agression, peur, etc.) liées à l'augmentation de l'offre et de la demande de drogues vendues dans la rue. Il n'est pas du tout normal que les gens n'osent plus, par exemple, se promener sur les quais après 20 h, pour ne citer que cet exemple frappant.

Ils estiment dès lors que la politique du Conseil d'Etat concernant le climat d'insécurité ressenti par la population dans certains quartiers doit être clairement redéfinie et que des mesures devront être prises.

C'est la raison pour laquelle la Commission des pétitions décida de rédiger une motion concernant la politique en matière de drogue menée par le Conseil d'Etat, dont les considérants se réfèrent aux pétitions déposées sur cette problématique auprès du Grand Conseil. La commission propose d'inclure la pétition 1617 dans cette proposition de motion.

Et, à l'unanimité, la commission vote le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1617)

concernant la sécurité dans le quartier de la Servette

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, soussignés, habitant ou travaillant dans le quartier de la Servette, constatons, dans notre quartier, depuis plusieurs mois, une recrudescence tant des actes d'incivilité que de la petite et moyenne délinquance et spécialement du trafic de drogue.

Régulièrement des déprédations sont commises et le trafic de stupéfiants se déroule au vu et au su de tout le monde, même en plein jour dans certains cas.

Nous demandons au Grand Conseil de se saisir de notre pétition et d'étudier la possibilité de renforcer la présence des forces de police, notamment par des rondes à pied et des contrôles plus fréquents.

Sans être partisans d'une justice expéditive ou d'un quelconque délit de faciès, nous estimons qu'il appartient à l'Etat, soit pour lui le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de garantir le respect des biens et des personnes, ainsi que l'application du droit en vigueur.

Tout en étant conscients que la police ne peut pas être toujours présente en tout temps et tout lieu, est-il normal :

- qu'un enfant se fasse proposer, le samedi à 11 h, à la sortie d'une grande surface, de la drogue et se fasse rudoyer parce qu'il refuse ?
- que des personnes âgées doivent rentrer par le garage car des « dealers » squattent devant l'entrée de leur immeuble ?
- que la petite délinquance se répète ?

Pour ces motifs nous requérons respectueusement du Grand Conseil qu'il se saisisse de notre pétition.

M^{me} M. Rossi
4, rue Hoffmann
1202 Genève

N.B. : 57 signatures
M. A. Gravez
91, rue de la Servette
1202 Genève